



PREFECTURE DE LA REGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON
PREFECTURE DE L'HERAULT

Direction des Relations avec
Les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement

Installations classées pour la protection de l'environnement – Autorisation.

EXTRAIT DE L'ARRETE PREFCTORAL N° 2010-I-2035

Du 24 juin 2010

CONSIDERANT la qualité, la vocation et l'utilisation des milieux environnants;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L512-1 du code de l'environnement, l'autorisation ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l'arrêté préfectoral ;

CONSIDERANT que les conditions d'aménagement et d'exploitation fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation doivent tenir compte, d'une part, de l'efficacité des techniques disponibles et de leur économie, d'autre part de la qualité, de la vocation et de l'utilisation des milieux environnants, ainsi que de la gestion équilibrée de la ressource en eau;

CONSIDERANT que les conditions légales de délivrance de l'autorisation sont réunies,

Par arrêté n° 2010-1-2035 du 24 juin 2010, la société ORCHESTRA, dont le siège est situé à 34170 CASTELNAU LE LEZ, 400 avenue Marcel Dassault, est autorisée à exploiter une plate-forme logistique constituée d'un entrepôt pour le stockage de produits finis de type textile et chaussures et comprenant des installations de combustion et de réfrigération à 34130 SAINT AUNES, ZAC Saint Antoine.

Le bénéficiaire devra se conformer strictement aux dispositions contenues dans l'arrêté d'autorisation, qui définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou des dangers que cette installation est susceptible d'entraîner.

ARRETE

TITRE 1 - PORTEE DE L'AUTORISATION ET CONDITIONS GENERALES -----

CHAPITRE 1.1 BENEFICIAIRE ET PORTEE DE L'AUTORISATION
Article 1.1.1. Exploitant titulaire de l'autorisation
Article 1.1.2. Installations non visées par la nomenclature ou soumises à déclaration.....
CHAPITRE 1.2 NATURE DES INSTALLATIONS.....
Article 1.2.1. Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées
Article 1.2.2. Situation de l'établissement
Article 1.2.3. consistance des installations autorisées.....
Article 1.2.4 - Autres limites de l'autorisation.....
Article 1.2.4.1. Rappels - Définition.....
Article 1.2.4.2.Nature des produits susceptibles d'être stockés.....
Article 1.2.4.3. Pérимètre d'éloignement.....
CHAPITRE 1.3 CONFORMITE AU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
Article 1.3.1. Conformité au dossier de demande d'autorisation
CHAPITRE 1.4 DUREE DE L'AUTORISATION
Article 1.4.1. Durée de l'autorisation.....
CHAPITRE 1.5 MODIFICATIONS ET CESSATION D'ACTIVITE.....
Article 1.5.1. Porter à connaissance
Article 1.5.2. Mise à jour de l'étude de dangers
Article 1.5.3 - Équipements abandonnés
Article 1.5.4. Transfert sur un autre emplacement.....
Article 1.5.5. Changement d'exploitant
Article 1.5.6. Cessation d'activité
CHAPITRE 1.6 DELAIS ET VOIES DE RE COURS
article 1.6.1. Délais et voies de recours.....
CHAPITRE 1.7 TEXTES APPLICABLES
Article 1.7.1.Arrêtés, circulaires, instructions applicables.....
Article 1.7.2. Respect des autres législations et réglementations.....

TITRE 2 – GESTION DE L'ETABLISSEMENT -----

CHAPITRE 2.1 EXPLOITATION DES INSTALLATIONS
Article 2.1.1. Objectifs généraux
Article 2.1.2. Consignes d'exploitation
CHAPITRE 2.2 RESERVES DE PRODUITS OU MATIERES CONSOMMABLES.....
Article 2.2.1. Réserves de produits
CHAPITRE 2.3 INTEGRATION DANS LE PAYSAGE
Article 2.3.1. Propreté.....
CHAPITRE 2.4 DANGER OU NUISANCES NON PREVENUS.....
CHAPITRE 2.5 INCIDENTS OU ACCIDENTS
Article 2.5.1. Déclaration et rapport
CHAPITRE 2.6 RECAPITULATIF DES DOCUMENTS TENUS A LA DISPOSITION DE L'INSPECTION
CHAPITRE 2.7 RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE A L'INSPECTION

TITRE 3 - PREVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE -----

CHAPITRE 3.1 CONCEPTION DES INSTALLATIONS
Article 3.1.1. Dispositions générales
Article 3.1.2. Pollutions accidentnelles.....
Article 3.1.3. Odeurs.....
Article 3.1.4. Voies de circulation
Article 3.1.5. Emissions diffuses et envols de poussières.....
Article 3.1.6. ENTRETIEN DES INSTALLATIONS.....
CHAPITRE 3.2 CONDITIONS DE REJET
Article 3.2.1. Dispositions générales
Article 3.2.2. Conduits et installations raccordées
Article 3.2.3. Conditions générales de rejet
Article 3.2.3. Valeurs limites des concentrations dans les rejets atmosphériques
Article 3.2.4. Rendement des chaudières

TITRE 4 PROTECTION DES RESSOURCES EN EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES -----

CHAPITRE 4.1 PRELEVEMENTS ET CONSOMMATIONS D'EAU
Article 4.1.1. Origine des approvisionnements en eau
Article 4.1.2. Protection des réseaux d'eau potable et des milieux de prélèvement
Article 4.1.3. reduction de la consommation d'eau
CHAPITRE 4.2 COLLECTE DES EFFLUENTS LIQUIDES
Article 4.2.1. Dispositions générales
Article 4.2.2. Plan des réseaux
Article 4.2.3. Entretien et surveillance
Article 4.2.4. Protection des réseaux internes à l'établissement
Article 4.2.5. Isolements avec les milieux
CHAPITRE 4.3 TYPES D'EFFLUENTS, LEURS OUVRAGES D'EPURATION ET LEURS CARACTERISTIQUES DE REJET AU MILIEU
Article 4.3.1. Identification des effluents
Article 4.3.2. Collecte des effluents
Article 4.3.3. Gestion des ouvrages : conception, dysfonctionnement
Article 4.3.4. Entretien et conduite des installations de traitement
Article 4.3.5. CARACTÉRISTIQUES DES POINTS DE REJET DANS LE MILIEU RÉCEPTEUR
Article 4.3.6. CONCEPTION, AMENAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES OUVRAGES DE REJET
Article 4.3.7. Caractéristiques générales de l'ensemble des rejets
Article 4.3.8. Gestion des eaux polluées et des eaux résiduaires internes à l'établissement
Article 4.3.9. Eaux pluviales susceptibles d'être polluées
Article 4.3.10. Valeurs limites d'émission des eaux
Article 4.3.11 methode pour le contrôle des effluents

TITRE 5 – DECHETS -----

CHAPITRE 5.1 PRINCIPES DE GESTION
Article 5.1.1. Limitation de la production de déchets
Article 5.1.2. règles générales
Article 5.1.3. gestion des déchets à l'intérieur de l'établissement
article 5.1.4 Stockage sur le site
Article 5.1.5 Déchets traités ou éliminés à l'intérieur de l'établissement
Article 5.1.6 Déchets produits par l'établissement
CHAPITRE 5.2 ELIMINATION DE DECHETS
Article 5.2.1. élimination de déchets banals
Article 5.2.2. élimination de déchets industriels spéciaux
CHAPITRE 5.3 CONTROLE DES CIRCUITS D'ELIMINATION
article 5.3.1. contrôle des circuits d'élimination
article 5.3.2. registres

TITRE 6 - PREVENTION DES NUISANCES SONORES ET DES VIBRATIONS -----

CHAPITRE 6.1 DISPOSITIONS GENERALES
Article 6.1.1. Aménagements
Article 6.1.2. Véhicules et engins
Article 6.1.3. Appareils de communication
Article 6.1.4. Vibrations
CHAPITRE 6.2 NIVEAUX ACOUSTIQUES
Article 6.2.1. Valeurs Limites d'émergence
Article 6.2.2. Niveaux limites de bruit

TITRE 7 - PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES -----

CHAPITRE 7.1 PRINCIPES DIRECTEURS
CHAPITRE 7.2 CARACTERISATION DES RISQUES
Article 7.2.1. Inventaire des substances ou préparations dangereuses présentes dans l'établissement
Article 7.2.2. Etat des stocks
Article 7.2.3. Zonage des dangers internes à l'établissement
CHAPITRE 7.3 INFRASTRUCTURES ET INSTALLATIONS
Article 7.3.1. Accès et circulation dans l'établissement
Article 7.3.1.2. Caractéristiques minimales des voies
Article 7.3.2 propreté
Article 7.3.3. Bâtiments et locaux
Article 7.3.4. Chauffage
Article 7.3.5 Locaux de charge d'accumulateurs

Article 7.3.6 Aménagement du stockage – gestion des opérations
Article 7.3.6.2 Entretien général
Article 7.3.6.3 Matériels et engins de manutention
Article 7.3.6.4 Éclairage
Article 7.3.7. Installations électriques – mise à la terre
Article 7.3.8. Protection contre la foudre
Article 7.3.9. risque inondation
Article 7.3.10. risque feu de forêt
CHAPITRE 7.4 GESTION DES OPERATIONS PORTANT SUR DES SUBSTANCES POUVANT PRESENTER DES DANGERS
Article 7.4.1. Consignes d'exploitation destinées à prévenir les accidents
Article 7.4.2. Vérifications périodiques
Article 7.4.3. Interdiction de feux
Article 7.4.4. Formation du personnel
Article 7.4.5. Travaux d'entretien et de maintenance
CHAPITRE 7.5 PREVENTION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES.....
Article 7.5.1. Organisation de l'établissement
Article 7.5.2. Etiquetage des substances et préparations dangereuses
Article 7.5.3. Substances contenues dans les installations de réfrigération / compression
Article 7.5.4. Rétentions
Article 7.5.5. Réservoirs
Article 7.5.6. Règles de gestion des stockages en rétention
Article 7.5.7. Stockage sur les lieux d'emploi
Article 7.5.8. Transports - chargements - déchargements
Article 7.5.9. Elimination des substances ou préparations dangereuses
CHAPITRE 7.6 MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT ET ORGANISATION DES SECOURS
Article 7.6.1. Définition générale des moyens
Article 7.6.2. Entretien des moyens d'intervention
Article 7.6.3. Ressources en eau et mousse
Article 7.6.4. Rétention des eaux d'extinction incendie
Article 7.6.5. Consignes de sécurité
Article 7.6.6. Consignes générales d'intervention

TITRE 8 - SURVEILLANCE DES EMISSIONS ET DE LEURS EFFETS -----

CHAPITRE 8.1 PROGRAMME D'AUTO SURVEILLANCE.....
Article 8.1.1. Principe et objectifs du programme d'auto surveillance
CHAPITRE 8.2 MODALITES D'EXERCICE ET CONTENU DE L'AUTO-SURVEILLANCE.....
Article 8.2.1. Auto-surveillance des eaux résiduaires
Article 8.2.2. Auto-surveillance des déchets
Article 8.2.3. Auto-surveillance des niveaux sonores
CHAPITRE 8.3 SUIVI, INTERPRETATION ET DIFFUSION DES RESULTATS
Article 8.3.1. Actions correctives
Article 8.3.2. Analyse et transmission des résultats de l'auto-surveillance du rejets aqueux
Article 8.3.3. transmission des résultats de l'auto-surveillance des déchets
Article 8.3.4. Analyse et transmission des résultats des mesures de niveaux sonores

TITRE 9 – ECHEANCES -----

TITRE 10- AUTRES DISPOSITIONS -----

CHAPITRE 10.1 CONTROLES ET INSPECTION DES INSTALLATIONS
Article 10.1.1. inspection des installations
Article 10.1.2. Contrôles particuliers
Article 10.1.3. évolution des conditions de l'autorisation
CHAPITRE 10.2 INFORMATION DES TIERS.....
CHAPITRE 10.3 EXECUTION

En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté préfectoral peut être consultée à la Préfecture de l'Hérault et à la mairie de SAINT AUNES.